

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

DECISION n° 2024 - 24

**portant demande de financement au titre de la Dotation
d'Equipement des Territoires Ruraux 2025 – DETR 2025 –
pour le projet de rénovation énergétique des deux logements
communaux Chemin de la Justice à Auzances**

Madame le Maire d'Auzances,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2020-17 en date du 27 mai 2020 du Conseil Municipal de d'Auzances, confiant à Madame le Maire des délégations, dont celle de demander au nom de la commune à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, ou à tout autre organisme public et privé, tout type de subventions pour financer les travaux et les projets communaux quels que soient leur montant,
- Vu la délibération n° 2024 – 68 en date du 27 Novembre 2024 portant approbation des projets faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2025 et décidant de leur priorisation.
- Considérant que la priorité 2 a été décidé pour le projet relatif à la rénovation énergétique des deux logements communaux du chemin de la Justice à Auzances,
- Vu la rubrique n° 9 du Règlement de la DETR 2025, indiquant un taux maximum de DETR de 50% avec un bonus de 10% pour les Petites Villes de Demain – PVD -,
- Considérant la labellisation de la commune d'Auzances « Petites villes de Demain », ce qui fait que ce projet peut prétendre à un taux maximum de 60% au titre de la DETR 2025,

DECIDE

Article 1^{er} : Un dossier est déposé au titre de la DETR 2025 pour rénovation énergétique des deux logements communaux du chemin de la Justice à Auzances, pour un montant total de 190 841, 00 € HT.

Article 2 : Le plan de financement ci-dessous est approuvé :

Coût de l'opération :	190 841, 00 € HT
Logement côté sud	73 647, 00 €
Logement côté garage	79 258, 00 €
Frais publication marché	1 000, 00 €
Contrôle Technique / SPS	10 000, 00 €
Diagnostic amiante et plomb avant travaux	4 000, 00 €
Maîtrise d'œuvre	22 936, 00 €

Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20241128-2024-24-AU
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024

Total Recettes**190 841, 00 €**

- Subvention au titre de la DETR 2025 (60%) 114 504, 60 €
- Part communale 76 336, 40 €

Article 3 : Madame le Maire se charge de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour ce projet.

Auzances, le 28 Novembre 2024

Le Maire,

Françoise SIMON

